



Une prime

Jusqu'à 40 000 €

**pour votre système
de management
de l'énergie**



Le Programme national PRO-SMEEn attribue une prime aux entreprises et aux collectivités pour la mise en place d'un système de management de l'énergie conforme à la norme ISO 50001.

► *N'hésitez plus à adopter la norme ISO 50001*

Qui peut bénéficier de la prime PRO SMEn ?

Le Programme s'adresse aux organisations de tous secteurs et de toutes tailles.

- ▶ PME
- ▶ ETI
- ▶ Grande entreprise
- ▶ Établissement public
- ▶ Établissement de santé
- ▶ Collectivité territoriale
- ▶ Bailleur social
- ▶ ...

Les conditions à remplir

- ▶ La politique énergétique de votre organisation doit avoir été définie par votre Direction après le 19 février 2016.
- ▶ Toutes les activités rattachées au(x) site(s) certifié(s) doivent être comprises dans le périmètre de la certification.
- ▶ Pour être éligible à la prime PRO-SMEn, le certificat ISO 50001 doit être postérieur au 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Le nombre de primes est limité à 3 par groupe de sociétés.
- ▶ Tous les sites certifiés doivent être situés sur le territoire national.



Le Certificat ISO 50001 doit être délivré par un certificateur accrédité pour cette norme, par le COFRAC ou un autre organisme d'accréditation membre de l'European Accreditation.



Comment demander la prime PRO-SME_n ?

Obtenir la prime est simple :

1

Vous remplissez un **questionnaire d'identification*** une fois que votre Direction a lancé sa démarche et défini le périmètre du système de management de l'énergie.

** à télécharger sur www.pro-smen.org*

► **Avant le 30 juin 2022**

2

Vous présentez votre **demande de prime** définitive lorsque le certificat ISO 50001 vous a été délivré.

► **Avant le 1^{er} octobre 2022**

Le montant de la prime PRO-SME_n

► La prime est égale à 20 % des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés.

► Elle est plafonnée à 40 000 € et couvre une grande partie des coûts liés à la mise en place de l'ISO 50001.

Toutes les conditions à remplir sont disponibles sur www.pro-smen.org

Recommandation : *plusieurs mois s'écouleront entre votre prise de décision et la délivrance du certificat ISO 50001. N'attendez pas pour démarrer.*

Pourquoi le Programme PRO-SMEn ?

Depuis 2011, la norme internationale ISO 50001 guide les organisations, quel que soit leur domaine d'activité, dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie, SMEn, qui leur permet d'améliorer leur performance énergétique.

Pourtant, en France, la norme ISO 50001 reste encore peu déployée dans les entreprises et les collectivités (800 certifiés fin 2018). Les principaux freins résident dans le coût des prestations externes et le temps à passer par le personnel en interne. Ce constat a conduit à la construction d'une réponse, via le Programme PRO-SMEn.

Objectif ► Aider les organisations à mettre en place un système de management de l'énergie conforme à la norme ISO 50001 en leur accordant un soutien financier sous la forme d'une prime.

Le fonds du Programme, doté de 20 millions €, permettra d'aider plusieurs centaines d'organisations d'ici octobre 2022.

PRO-SMEn est porté et géré par l'ATEE. Il est financé par EDF qui, en contrepartie, reçoit des certificats d'économies d'énergie.

toutes les infos sur le site
www.pro-smen.org



PRO-SMEn – ATEE
47 avenue Laplace
94117 Arcueil cedex
Tél. 01 46 56 41 49



Programme financé par ⁽¹⁾



www.pro-smen.org

Contact > pro-smen@atee.fr

L'aide PRO-SMEn ne constitue pas un droit à délivrance et n'a pas un caractère systématique. Son attribution est fonction des priorités et des dispositions figurant dans le règlement du Programme ainsi que des fonds disponibles. Le présent document qui résume les principales caractéristiques du Programme n'a qu'un objet informatif et n'est pas opposable à l'ATEE pour l'obtention d'une aide.